

Enfumage et poudre de perlimpinpin

Lors de la réunion de présentation du 21 avril dernier sur la mise en œuvre d'un nouveau statut des Personnels d'Exploitation, la DRH du ministère en présence des représentants de l'administration de VNF s'abrite derrière un soi-disant maintien de la rémunération des PE redéployé dans le cadre du projet de service, le COP (Contrat Objectif Performance) de VNF et la création d'un grade supplémentaire pour faciliter la reconnaissance des agents accidentés dans l'exercice de leurs missions pour justifier de la manœuvre ou de la manipulation devrait-on dire !

De quoi s'agit-il ?

Les modifications statutaires consistent en la découpe du corps des personnels d'exploitation en deux : les PE VNF d'un côté rattachés en gestion directe à l'Établissement Public VNF et les PE regroupant le reste du corps hors VNF, pour l'essentiel les PE de la spécialité Route Base Aérienne (RBA) dans les DIR et les quelques PE esseulés dans les ports maritimes et les DDT en spécialité Voies Navigables - Ports Maritimes (VNPM). Cette orientation remettrait de fait directement en cause les passerelles de mobilité entre les 2 spécialités en rendant les postes encore plus inaccessibles !

Afin d'embellir le « panier de la mariée » l'administration annonce la création d'un 4ème grade (« une main tendue » vers une autre organisation syndicale pour l'acceptabilité).

Pour le SNP2E-FO, ces annonces méritent des éclaircissements de l'administration :

sur sa motivation profonde qui n'est pas celle affichée visiblement, car rien n'oblige à la création d'un corps pour maintenir une indemnité compensatoire quand il suffit de prendre un nouvel arrêté pour la pérenniser. C'est d'ailleurs beaucoup moins coûteux en énergie, en temps et en investissement des personnels de la DRH ministérielle qui doivent s'engager selon ce choix dans une négociation hasardeuse au niveau de la Fonction Publique afin de créer un nouveau corps qui nécessite validation de la Fonction publique, arrêtés et décrets ; quant à la reconnaissance des agents accidentés, des dispositifs appliqués à d'autres corps de fonctionnaires existent (Police, pompiers...) et des promotions, à titre exceptionnel, peuvent être prononcées, la seule volonté politique suffit pour le faire.

sur la faisabilité, à savoir obtenir un accord avec la Fonction Publique qui nécessite un mandat politique et une mise en œuvre qui permette à la fois un réel maintien de la rémunération des agents redéployés à VNF ainsi qu'un déroulement de carrière pour tous les PE qui permette d'accéder à un éventuel 4ème grade **dans le cadre de la grille PPCR qui ne garantit statutairement qu'un déroulement sur 2 niveaux de grade dans le cadre d'une carrière complète**, bref comment fait-on ?

Le SNP2E-FO a donc sollicité la DRH par courrier le 25 mai dernier pour obtenir une bilatérale destinée à éclaircir les positions de l'administration et au-delà passer des effets d'annonce à l'obtention de réponses concrètes sur les impacts attendus et les effets sur les carrières des personnels d'exploitation.

Nouvelle marque de mépris, le DRH dans la période d'incertitude politique liée aux élections présidentielles et législatives n'a reçu notre organisation syndicale que le 6 juillet dernier alors que parallèlement ses équipes s'attelaient à la tâche et échangeaient avec la Fonction Publique depuis plusieurs mois.

Notre première question a donc porté sur la réalité du mandat politique confié à la DRH.

Le DRH a fait état d'un mandat donné par les ministres de la précédente mandature (Barbara POMPILI, ...) qui n'a pas connu d'évolution depuis, l'administration considère donc que son mandat initial n'est pas remis en cause.

On peut s'en étonner vu la situation politique actuelle et les changements de ministres.

Le DRH a précisé que les discussions avec la Fonction Publique étaient très avancées et allaient déboucher pour le début de l'année 2023.

Selon l'administration, l'ensemble des propositions aurait été retenu par la Fonction Publique, resterait à trouver « des solutions techniques » notamment pour la création d'un 4ème grade !

Concernant la création d'un 4ème grade et son accès, l'administration se veut rassurante mais n'apporte aucune garantie ni sur sa création ni sur sa capacité à remplir le grade (ratio de promotions (liste d'aptitude) ou reclassement automatique des chefs d'équipe principaux dans ce grade) se contentant de déclaration non chiffrée qui ne peuvent que nous inquiéter lorsqu'on regarde rétroactivement les conditions de reclassement au 2ème niveau de grade des Contrôleurs dans le NES promis en étalement sur 5 ans en 2012 et toujours pas complètement concrétisé pour tous les contrôleurs reclassés au 1^{er} niveau de grade de TSDD en 2022 soit 10 ans plus tard !

La vérification des propos de la DRH ministérielle faite officiellement auprès de la Fonction Publique via notre Fédération Générale des Fonctionnaires FORCE OUVRIÈRE nous apprend que des discussions ont bien été engagées mais que la proposition de création d'un grade supplémentaire a été rejetée par la Fonction Publique qui a demandé au Ministère de faire d'autres propositions contrairement à ce qu'affirme le DRH.

Dans ces conditions les revendications pour les PE sont inchangées :

- Refus d'un statut spécifique pour les Personnels d'Exploitation de Voies Navigables de France
- Maintien d'un statut unique pour tous les Personnels d'exploitation du Ministère, maintien des spécialités statutaires
- Pérennisation a minima de la rémunération accessoire des personnels d'exploitation contraints à la mobilité suite aux réorganisations de service
- Refus du projet de création d'un quatrième grade de catégorie C ne permettant plus l'accès à la catégorie B avec un déroulement de carrière sur 3 grades
- Demande de revalorisation de l'intégralité de la grille de salaire du statut particulier des Personnels d'Exploitation, de reclassement des agents du 1^{er} niveau de grade au deuxième niveau et augmentation du taux de promotion de C en B par liste d'aptitude



SYNDICAT NATIONAL
EQUIPEMENT
ENVIRONNEMENT

- Arrêt des baisses des effectifs, recrutement important et immédiat de personnels sous statut ainsi que titularisation des contractuels pour assurer
- toutes les missions dans de bonnes conditions, qu'elles soient d'exploitations, d'entretien, techniques ou administratives
- Arrêt des réorganisations et donc des dites « mesures organisationnelles »
- Abrogation de la loi 3DS et arrêt de la mise en œuvre du projet RRN 20-30
- Retour à un réseau routier national géré par l'État au sein des DIR pour assurer l'égalité et la liberté d'accès à un service public gratuit essentiel au quotidien
- Obtention de 25% de bonification du service actif pour permettre un départ anticipé à la retraite, sans décote, en lien avec la dangerosité et la pénibilité des missions reconnues notamment en termes d'expositions aux CMR, aux conditions climatiques et aux horaires atypiques pratiqués
- Reconnaissance de la dangerosité des missions des DIR, mise en place de moyens assurant la sécurité des agents ainsi que leur accompagnement en toutes circonstances
- Retraite : intégration de la totalité des primes dans le calcul du droit à pension
- Abandon du RIFSEEP
- Augmentation de la valeur du point d'indice pour garantir des salaires décents et le rattrapage des pertes subis depuis 2000 (25 % a minima)
- Revalorisation de la grille indiciaire afin de permettre un vrai déroulement de carrière.

En résumé rien n'est abouti, aucune garantie, **juste un peu de poudre de perlimpinpin pour appâter les agents** et leur faire oublier à la fois le COP de VNF et ses baisses d'effectifs, le projet RRN 20-30 et ses réorganisations en cascade qui nuisent au maintien des niveaux de services et à la rémunération des personnels dans les DIR et la loi 3DS qui menace d'éclatement d'ici la fin de l'année les services des DIR !

MTECT / Permanence SNP2E-FO - Plot 1 -
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04
fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/
01 40 81 24 20